

LE CONSEIL NATIONAL DE LA SECURITE ROUTIERE

HISTORIQUE ET PRESENTATION

LES TRAVAUX

LA COMPOSITION

HISTORIQUE ET PRESENTATION DU CONSEIL NATIONAL DE LA SECURITE ROUTIERE

Le 25 octobre 2000, le comité interministériel à la Sécurité routière décidait la création du Conseil National de la Sécurité Routière, en lui déléguant trois missions essentielles

- proposer au gouvernement des mesures en faveur de la sécurité routière,
- commander des études permettant d'améliorer la connaissance de la sécurité routière,
- procéder à des évaluations des actions engagées.

Le Comité interministériel à la sécurité routière du 31 mars 2003 a souhaité que désormais, cette instance d'échange et de concertation tiennne toute sa place dans l'élaboration et l'évaluation de la politique menée en matière de sécurité routière.

A cet effet, le décret du 31 mars 2003 a institué une mission d'information permanente chargée de préparer et de faire connaître les travaux du Conseil et a élargi la composition du conseil à deux représentants des professions médicales et des associations oeuvrant dans le domaine de l'hospitalisation ou de la santé publique.

Aujourd'hui, le conseil est composé de quarante huit membres :

- un président
- trois personnes qualifiées
- dix représentants du Parlement, des collectivités locales et des Institutions nationales concernées
- huit représentants d'entreprises ou institutions intéressées par la sécurité routière
- deux représentants des professions médicales et des associations et fondations oeuvrant dans le domaine de l'hospitalisation ou de la santé publique
- douze représentants d'associations agissant dans le domaine de la sécurité routière
- douze représentants de l'administration

L'Observatoire National Interministériel de Sécurité Routière assure le secrétariat du Conseil National de la Sécurité Routière.

LES TRAVAUX DU CONSEIL NATIONAL DE LA SECURITE ROUTIERE

Le 26 octobre 2001

Le conseil a été installé par Monsieur Jean-Claude GAYSSOT. Au cours de cette séance du 26 octobre 2001, a été adoptée une résolution contre l'amnistie en matière de contraventions et de délits routiers.

Le 19 Décembre 2001

Cette réunion a permis d'examiner un projet de règlement intérieur, de fixer l'organisation et la composition du comité d'experts qui assistera le conseil et de débattre sur les orientations 2002 pour le budget propre du Conseil.

En outre, au cours de cette réunion, le conseil avait à débattre du projet de passage de la définition du « tué » dans le fichier des accidents corporels (fichier BAAC) de six jours à un mois. Les différentes observations des parties en présence (notamment forces de l'ordre) n'ont pas permis de faire évoluer ce point.

Le 6 mars 2002

L'essentiel de cette réunion a été consacré à définir les thèmes prioritaires sur lesquels le CNSR souhaitait faire porter son action. Six thèmes ont été retenus :

1. l'amélioration du traitement rapide des infractions constatées en matière de limitations de vitesse,
2. le développement du contrôle automatisé
3. l'éventualité de la création d'une police de la route spécialisée
4. l'encadrement des premières années de conduite
5. l'apprentissage de la sécurité routière au sein du système scolaire,
6. les moyens à mettre en œuvre pour aboutir à une communication efficace.

Le 11 juillet 2002

Cette réunion a permis de faire le point d'avancement sur les thèmes prioritaires :

1. Traitement rapide des infractions

Le conseil a globalement approuvé les orientations proposées par le rapport de M. Pélissier, magistrat, qui écarte la dépenalisation parce qu'elle ne réduit pas la charge pour la justice et qui propose surtout de simplifier et rendre plus efficaces les procédures.

Le conseil a souhaité que soit examiné le caractère dissuasif de l'amende en cas de recours non fondé devant le tribunal. Ces observations ont appuyé une partie de l'élaboration du projet de loi récemment débattu à l'Assemblée Nationale.

2. Commission communication

Le conseil a approuvé les recommandations de la commission, composée de sept membres du CNSR, assistés de trois experts qui portent sur l'orientation générale de la communication, la coordination et la cohérence avec le niveau local et l'intensification de l'effort de communication (un doublement au minimum dans l'immédiat du budget de la publicité était jugé nécessaire). Le rapport complet de la commission fera l'objet d'une publication.

3. L'encadrement des premières années de conduite

Le conseil a exprimé son désaccord pour une mesure imposant aux seuls conducteurs novices un taux de 0,2g d'alcool dans le sang, comme le préconise la commission européenne.

Certains membres du conseil ont exprimé leur désaccord à l'idée de n'attribuer au moment de la délivrance du permis qu'un nombre limité de points, le total n'étant acquis qu'après une expérience de conduite acquise sans infractions dont la durée serait raccourcie si le conducteur novice suit des stages d'évaluation et formation complémentaires.

Toutefois, le conseil souhaitait que lui soit proposées d'autres méthodes d'instauration d'un permis probatoire pour les conducteurs novices. Il avait demandé que lui soient présentées les formules de permis probatoire d'autres pays européens et les modes de financement des formations post permis des autres pays européens. Cette question a également été intégrée dans le projet de loi débattu à l'Assemblée Nationale en mars 2003.

4. L'apprentissage de la sécurité routière au sein du système scolaire

Le conseil a pu entendre un exposé sur l'état actuel des dispositions propres à l'apprentissage de la sécurité routière au sein du système scolaire (BSR, ASSR).

5. Contrôle automatisé

Le conseil a été informé de l'avancement des expérimentations qui ont mis en avant les points de blocage concernant principalement l'homologation des nouveaux dispositifs et de la sécurisation des données, l'accès automatique au fichier national des immatriculations, la valeur juridique de la constatation, le traitement rapide de l'infraction constaté et le suivi automatisé du règlement de l'amende, le financement du dispositif par une affectation d'une partie du produit des amendes. A la suite du CISR du 18 décembre 2002, les expérimentations se poursuivent et une mission a été mise en place, chargée de faciliter le déploiement prévu de 100 appareils d'ici fin 2003, et de 1000 au total les deux années suivantes.

6. Police de la route

Un point a été fait de l'avancement de l'étude qui a été confiée à l'Institut des hautes Etudes de la Sécurité intérieure (IHESI).

COMPOSITION DU CONSEIL NATIONAL DE LA SECURITE ROUTIERE

Le gouvernement a décidé, lors du comité interministériel du 31 mars 2003, de redonner au Conseil national de la sécurité routière (CNSR) la place qui doit être la sienne dans l'élaboration et l'évaluation de la politique menée en matière de sécurité routière. La composition de cette instance a été complétée et élargie. Afin de lui permettre de remplir pleinement sa fonction de proposition, d'impulsion et de suivi, il a été par ailleurs décidé de la doter d'une mission d'information, chargée de préparer et de faire connaître ses travaux.

Par décret en date du 3 avril 2003, Mr Robert Namias, journaliste, auteur d'un important rapport intitulé « vitesse et sécurité routière », a été nommé président de ce conseil.

Le Conseil national de la sécurité routière a en outre été complété par les personnalités suivantes :

- Mr Michel Ternier, ingénieur général des ponts et chaussées, en qualité de personnalité qualifiée,
- Mr Richard Dell'Agnola, en qualité de membre de l'Assemblée nationale,
- Mr Jean Michel Bertrand, en qualité de membre de l'Assemblée nationale,
- Mr Christian Brunet, professeur des universités et praticien hospitalier, en qualité de représentant des professions médicales,
- Mme Bernadette Chirac, présidente de la fondation Hôpitaux de Paris-Hôpitaux de France, en qualité de représentante des associations et fondations oeuvrant dans le domaine de l'hospitalisation ou de la santé publique.

Par ailleurs, ont été nommés membres de la mission d'information :

Mr Daniel Blot, représentant les établissements d'enseignement de la conduite,
Mme Christiane Cellier, présidente de la fondation Anne Cellier,
Mme Bernadette Chirac, présidente de la fondation Hôpitaux de Paris-Hôpitaux de France,
Mr Jean Flory, président de la Prévention Routière,
Mr Jean Pierre Moreau, vice-président délégué de la Fédération Française de Motocyclisme,
Mr Gilbert Santel, représentant l'Association française des sociétés d'autoroute.

COMPOSITION ACTUELLE AU 4 AVRIL 2003

Président : Monsieur Robert NAMIAS

Madame Catherine TURMO	Personnalité qualifiée
Monsieur Jean VERRE	Personnalité qualifiée
Monsieur Michel TERNIER	Personnalité qualifiée
Monsieur Lucien LANIER	Sénateur désigné par le Sénat,
Monsieur Georges GRUILLOT	Sénateur désigné par le Sénat,
Monsieur Jean-Michel BERTRAND	Député désigné par l'Assemblée Nationale,
Monsieur Richard DELL'AGNOLA	Député désigné par l'Assemblée Nationale,
Monsieur Hubert GHIGONIS	Désigné par le Conseil Economique et Social,
Monsieur Martin MALVY	Désigné par l'Association des Régions de France,
Monsieur Joël ABBEY	Désigné par l'Association des départements de France,
Monsieur Michel THIERS	Désigné par l'Association des maires de France
Madame Fabien GARNIER	Désigné par le Conseil national de la jeunesse
Monsieur Emmanuel DURET	Désigné par le Conseil national des transports

Représentants d'entreprises et institutions intéressées par la sécurité routière

Monsieur Guillaume ROSENWALD	Représentant la Fédération française des sociétés d'assurances
Monsieur Patrick JACQUOT	Représentant le Groupement des mutuelles d'assurance
Monsieur Yves PETITJEAN	Représentant la commission des accidents du travail
Madame Josette DIXNEUF	Représentant la commission des accidents du travail
Monsieur Yves de BELABRE	Représentant la Chambre Syndicale des Constructeurs Automobiles
Monsieur Gilbert SANTEL	Représentant l'Association française des sociétés d'autoroutes
Monsieur Daniel BLOT	Représentant les établissements d'enseignement de la conduite membres du Conseil supérieur de l'enseignement de la conduite automobile et de l'organisation de la profession (CSCAOP)
Monsieur Yves HERVALET	Représentant l'Association Française de la Presse Automobiles

Représentants d'associations agissant dans le domaine de la sécurité routière

Monsieur Jean FLORY	Représentant la Prévention Routière
Monsieur Jacques ROBIN	Représentant la Ligue contre la Violence Routière
Madame Christiane CELLIER	Représentant la Fondation Anne CELLIER
Monsieur Michel BRETIGNOL	Représentant la Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports
Monsieur Jean-Pierre CHARRIER	Représentant l'Association des usagers et accidentés de la route
Monsieur Joseph LISSILLOUR	Représentant l'Association nationale des familles de traumatisés crâniens
Monsieur Philippe LE TALLEC	Représentant l'Association des paralysés de France
Monsieur Christian GERONDEAU	Représentant la Fédération française des automobiles clubs
Monsieur Jean-Pierre MOREAU	Représentant la Fédération française de motocyclisme
Monsieur Frédéric BROZDZIAK	Représentant la Fédération française des Motards en Colère

Monsieur François THOMAS	Représentant la Fédération des Usagers de la Bicyclette
Monsieur Jean-Louis FLAHAUT	Représentant l'Association Nationale pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public

Représentants des professions médicales et des associations et fondations oeuvrant dans le domaine de l'hospitalisation ou de la santé publique

Monsieur Chistian BRUNET	Représentant des professions médicales désigné par le ministre chargé de la santé
Madame Bernadette CHIRAC	Représentant des associations et fondations oeuvrant dans le domaine de l'hospitalisation ou de la santé publique désigné par le ministre chargé de la santé

Représentants des administrations

Monsieur Jean-Jacques DUMONT	Directeur de l'Action Régionale et de la petite et moyenne industrie Représentant le ministre chargé des finances
Monsieur Jean-Denys COMBEXELLE	Directeur des Relations du Travail représentant le ministre chargé de l'Emploi et de la Solidarité
Monsieur François MOLINS	Adjoint au directeur des affaires criminelles et des grâces représentant le ministre de la justice
Monsieur Stéphane FRATACCI	Directeur des libertés publiques et des affaires juridiques représentant le ministre de l'intérieur
Monsieur Joël MAIREAU,	Inspecteur de l'Education Nationale représentant le ministre chargé de l'éducation nationale
Monsieur Jean-Marc DENIZOT	Général de division, chef du service des opérations et de l'emploi représentant le ministre de la défense
Monsieur Patrick GANDIL	Directeur des routes représentant le ministre chargé des transports
Mme Chantal BRAULT,	Adjointe au Directeur des Sports représentant le ministre chargé de la jeunesse et des sports
Monsieur Alain COSTE	Directeur des technologies représentant le ministre chargé de la recherche
Monsieur Lucien ABENHAÏM	Directeur général de la santé représentant le ministre chargé de la santé
Monsieur Rémy HEITZ	Délégué interministériel à la sécurité routière
Madame Patrick SANSOY	Président de la mission interministérielle à la lutte contre la drogue et la toxicomanie

Membres de la mission d'information

Monsieur Robert NAMIAS
 Monsieur Rémy HEITZ
 Monsieur Daniel BLOT
 Madame Christiane CELLIER
 Madame Bernadette CHIRAC
 Monsieur Jean FLORY
 Monsieur Jean-Pierre MOREAU
 Monsieur Gilbert SANTEL